

**TARIFS MENSUELS 2017/2018**  
**2de-1ère BAC PRO ASSP**

	SECONDE	PREMIERE	TERMINALE
<b>Contribution des familles</b>	100,00	100,00	100,00

Cotisations diocésaines incluses. Elles sont obligatoires et reversées intégralement aux instances de l'Enseignement Catholique.

<b>Demi pension</b>	58,85	53,90	52,25
---------------------	-------	-------	-------

<b>Cotisations</b>			
Assurance scolaire	0,92	0,92	0,92
APEL/UDAPEL	2,50	2,50	2,50 (par famille)

\* Tarifs susceptibles d'être modifiés.

<b>TOTAL pour un DP</b>	<b>162,27</b>	<b>157,32</b>	<b>155,67</b>
-------------------------	---------------	---------------	---------------

<b>TOTAL pour un EXTERNE</b>	<b>103,42</b>	<b>103,42</b>	<b>103,42</b>
------------------------------	---------------	---------------	---------------

<b>Transport scolaire</b>	2,50	2,50	2,50
---------------------------	------	------	------

Pour les abonnés FIL VERT, le règlement s'effectue auprès de leurs services

*Des fournitures supplémentaires peuvent être facturées dans des rubriques spécifiques en cours d'année.*

*Pour certaines activités parascolaires (théâtre, voyages,...), une contribution ponctuelle peut être demandée aux familles.*

*Les familles qui le souhaitent peuvent verser une contribution de solidarité. La convention financières en rappelle les modalités.*

*En cas de départ anticipé de l'établissement, le mois en cours sera dû dans son intégralité.*

*Seules la contribution des familles (hors cotisations diocésaines) et la demi pension feront l'objet d'un avoir au prorata des mois restant à effectuer.*

*Il ne sera fait aucune réduction pour les stages.*

*Durée année scolaire : 10 mois.*